COMITE VAL DE LOIRE SCRABBLE

Formulaire de demande de remboursement de frais ou de subvention

Les frais engagés

à remplir par le demandeur

Evènement : _____ Date : _____

Objet du remboursement :
Déplacement, location de salle, trophées,… _____

Bénéficiaire :
Nom de personne ou de club _____

Déplacement voiture (A/R) : _____ km soit : _____ €
barême kilométrique : 0,30 € du kilomètre

Déplacement transport en commun ou frais de péage: _____ €
avec justificatif

Frais de location de salle : _____ €
y compris frais de chauffage ou frais annexes

Achat de trophées ou d'une dotation assimilée : _____ €
exemple : paniers gourmands pour la dotation au mérite

Autres frais _____ _____ €
précisez de quoi il s'agit

En dehors des indemnités kilométriques, toute demande de remboursement doit être accompagnée d'une facture acquittée.

Signature du bénéficiaire:

Le remboursement

à remplir par la trésorerie du comité

Montant du remboursement : _____ €
Après applications des règles de remboursement (voir mémento financier)

Date du remboursement : _____ Chèque N° : _____

Pièce N° : _____

Mémento financier - Rappel des principales règles

- *Les déplacements des membres du Bureau, chargés de mission et éventuels invités aux réunions institutionnelles du Comité, sont pris en charge en tout ou partie par le Comité, suivant le contexte, de manière à ce que ces personnes n'aient pas de frais personnels à assumer.*
- *Les déplacements des Présidents de club aux Conseils d'Administration sont pris en charge à 50% par le Comité.*
- *Le montant de la subvention pour la location d'une salle, plafonné à 300,00 €, est compris entre 50% et 60% de la facture en fonction du nombre de joueurs ayant joué au moins une partie (pour le détail, voir mémento financier)*
- *Le montant de la subvention pour l' achat des trophées est de 15,00 € par tournoi sauf pour les tournois suivants : Championnat régional par paires : 30,00€ , championnat régional et championnats départementaux : 100,00 €.*